

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00063

Numéro SIREN : 790 284 525

Nom ou dénomination : 74 SAINTE MARGUERITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2018 sous le numéro de dépôt 1326



IMPOT SUR LES SOCIETES

UN
16 FEV. 2018 20

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société 74 SAINTE MARGUERITE			74 BD DE SAINTE MARGUERITE		
SIRET	7	9	0	2	8
	4	5	2	5	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
PIZZA A EMPORTER					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	2 121	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
I.G.C.A. 2 A BOULEVARD DE LOUVAIN 13008 MARSEILLE Tél: 04.91.85.84.99		certifié conforme à l'original. Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 27/04/2017	Lieu: MARSEILLE
Tél:		Qualité et nom du signataire:	GERANT(E)
		Signature	FRANCESCHI MATHIEU

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
M FRANCESCHI MATHIEU GERANT ASSOCIE 37 RUE DOM	100	2016	30 000				
LE RENOIR - BAT B APPT 20 13009 MARSEILLE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	6 031	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise				Société 74 SAINTE MARGUERITE				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise				74 BD DE SAINTE MARGUERITE				13009 MARSEILLE	
Numéro SIRET *				7 9 0 2 8 4 5 2 5 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
								Exercice N clos le	
								3 1 1 2 2 0 1 6	
								Exercice N-1 clos le	
								3 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF				Brut		Amortissements - Provisions		Net	
				1		2		3	
								4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	1 528	016	1 528			
	Immobilisations corporelles *		028	37 580	030	12 107	25 473	22 372	
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	39 108	048	13 635	25 473	22 372	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	528	062		528	657	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070				
		Autres * (3)	072	1 842	074		1 842	5 716	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	15 148	086		15 148	12 210		
Charges constatées d'avance *		092		094					
Total II		096	17 518	098		17 518	18 583		
Total général (I+II)		110	56 626	112	13 635	42 991	40 956		
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
						1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126		100		100	
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		5 627		3 273	
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136		2 165		2 354	
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		8 892		6 727	
	Provisions pour risques et charges			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		12 978		13 612	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		5 011		1 971	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	14 520	16 111		18 646	
	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176		34 099		34 229	
	Total général (I + II + III)			180		42 991		40 956	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		5 960		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		7 950		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 74 SAINTE MARGUERITE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	129 802	106 300
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	178	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	129 980	106 300
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	35 703	26 808
	Variation de stock (marchandises) *				236	129	(572)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	465	93
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	33 667	32 116
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	4 048	2 479
	Rémunérations du personnel *				250	36 273	30 148
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 784	7 894
	Dotations aux amortissements *				254	4 849	3 957
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	32	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	126 950	102 923
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 030	3 377
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	2	10
	Produits exceptionnels			(IV)	290		9
	Charges financières			(V)	294	549	685
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		6
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	318	351
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	2 165	2 354
	B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	2 165	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	318	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655			
							362
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	2 121	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	2 121	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société 74 SAINTE MARGUERITE

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		362
Total des déductions diverses	350	362

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 74 SAINTE MARGUERITE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 528	412		414		416	1 528	1 528
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	26 925	442	7 950	444		446	34 875	34 875
	Installations générales, agencements divers	450	2 705	452		454		456	2 705	2 705
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	31 158	492	7 950	494		496	39 108	39 108
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 528	502		504		506	1 528	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	6 907	532	4 578	534		536	11 485	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	351	542	271	544		546	622	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	8 786	572	4 849	574		576	13 635	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société 74 SAINTE MARGUERITE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	10 595
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	13 112
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 633
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 74 SAINTE MARGUERITE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du <u>024</u> au <u>160</u>	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 7 9 0 2 8 4 5 2 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 74 SAINTE MARGUERITE

ADRESSE (voie) 74 BD DE SAINTE MARGUERITE

CODE POSTAL 13009 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FRANCESCHI Prénom(s) MATHIEU

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 020586 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCAISE

Adresse : N° 37 Voie RUE DOMINIQUE PIAZZA

Code postal 13009 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
20500000	LOGICIEL	1 528		1 528			
28050000	AMORT. LOGICIEL	1 528		1 528			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 473		22 372		3 101	13.86
21500000	MATERIEL & OUTILLAGE	34 875		26 925		7 950	29.53
21810000	INSTALLATION ET AGENCEMENT	2 705		2 705			
28150000	AMORT.MATERIEL OUTILLAGE	11 485		6 907		4 578	66.28
28181000	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO CORP	622				622	
28318100	AMT INSTALLATION AGENCEMEN			351		351	100.00
TOTAL I		25 473		22 372		3 101	13.86
MARCHANDISES		528		657		129	19.59
37000000	STOCK DE MARCHANDISES	528		657		129	19.59
AUTRES CREANCES		1 842		5 716		3 875	67.78
40100000	COLLECTIF FOURNISSEUR			4 311		4 311	100.00
43730000	GROUPE AG2R PREVOYANCE	39		40		1	1.61
44400000	ETAT IS	233		13		220	NS
44510200	TVA RECEVEUR CA	873		1 196		323	27.00
44566000	TVA DEDUCTIBLE S/ABS	696		156		540	344.95
DISPONIBILITES		15 148		12 210		2 938	24.06
51200000	CAISSE D'EPARGNE	3 863		6 714		2 851	42.47
51210000	CAISSE D'EPARGNE EXCEDENT	22		1 020		998	97.81
53100000	CAISSE	11 263		4 476		6 787	151.65
TOTAL II		17 518		18 583		1 066	5.73
TOTAL GENERAL		42 991		40 956		2 035	4.97

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000	1 000		
10100000 CAPITAL		1 000	1 000		
RESERVE LEGALE		100	100		
10610000 RESERVE LEGALE		100	100		
AUTRES RESERVES		5 627	3 273	2 354	71.94
10680000 AUTRES RESERVES		5 627	3 273	2 354	71.94
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		2 165	2 354	189	8.03
TOTAL I		8 892	6 727	2 165	32.18
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		12 978	13 612	634	4.66
16400100 PRET 10 000€ - CREASOL		1 362	3 986	2 624	65.83
16400200 CREDIT N°4247825 - 15000€		5 879	9 626	3 747	38.93
16400300 PRET 4612614		5 737		5 737	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 011	1 971	3 039	154.20
40100000 COLLECTIF FOURNISSEUR		5 011	1 971	3 039	154.20
AUTRES DETTES		16 111	18 646	2 535	13.60
42820000 CONGES PAYES		486	246	239	97.19
43100000 URSSAF		568	274	295	107.61
43120000 TAXE APPRENTISSAGE		41	41	0	0.27
43700200 GROUPE MALAKOFF RETRAITE		291	134	157	117.31
43740000 FORMATION CONTINUE		89	33	56	166.82
43750000 MUTUELLE			108	108	100.00
43820000 CHARGES SOCIALES S/ C. PAYES		116	64	52	80.51
44571000 TVA COLLECTEE		0		0	
45510100 COMPTE ASSOCIE		14 520	17 746	3 226	18.18
TOTAL III		34 099	34 229	130	0.38
TOTAL GENERAL		42 991	40 956	2 035	4.97

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	129 802	106 300	23 502	22.11
70764000 RECETTES 10%	128 483	105 191	23 292	22.14
70765000 RECETTES 20%	1 319	1 109	210	18.93
AUTRES PRODUITS	178		178	
75800000 DIFFERENCE DE LETTRAGE	178		178	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	129 980	106 300	23 680	22.28
ACHATS DE MARCHANDISES	35 703	26 808	8 895	33.18
60710000 ACHATS NOURRITURE 5.5%	30 680	25 671	5 010	19.52
60751000 ACHAT BOISSONS 20%	2 884	581	2 303	396.02
60760000 ACHATS BOISSONS 5.5%	2 138	556	1 582	284.58
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	129	572	701	122.48
60370000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	129	572	701	122.48
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	465	93	372	399.53
60220000 FOURNITURES CONSOMMABLES	465	93	372	399.53
AUTRES CHARGES EXTERNES	33 667	32 116	1 551	4.83
60611100 EMBALLAGES	880	1 310	431	32.87
60612100 EDF	857	1 273	416	32.66
60612200 GDF	936	809	127	15.71
60630000 PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	567	1 328	761	57.29
60630010 PETIT OUTILLAGE INTRA COMM		271	271	100.00
60635000 PRODUITS D'ENTRETIEN	269	117	152	129.99
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	46	41	5	12.44
61320000 LOYER	13 308	13 253	55	0.42
61331000 LOCATION MATERIEL	1 832	623	1 209	194.10
61400000 CHARGES SUR LOYER	1 599	1 123	476	42.33
61521100 VETEMENTS DE TRAVAIL	43	101	58	57.21
61560000 MAINTENANCE	354	294	60	20.41
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	1 197	1 093	104	9.50
61610000 ASSURANCE PRET	188	88	100	113.77
61820000 STAGES FORMATION PROFESSIONNEL		1 500	1 500	100.00
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	3 578	3 176	402	12.67
62270000 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	107	48	59	123.93
62310000 PUBLICITE PUBLICATION	4 146	300	3 846	NS
62340000 CADEAUX ACCEUIL CLIENTELE		2 790	2 790	100.00
62611000 POSTE ET TELECOM	608	537	71	13.16
62700000 SERVICES BANCAIRES	787	566	221	38.95
62701000 FRAIS CRT	2 367	1 475	892	60.42
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 048	2 479	1 569	63.26
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	41	41	0	0.27
63130000 FORMATION CONTINUE	48	33	15	44.01
63510000 CFE	1 331	1 319	12	0.91
63781000 TAXES DIVERSES	133		133	
63782000 CSG CRDS DEDUCTIBLE	2 495	1 086	1 409	129.74
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	36 273	30 148	6 125	20.32
64110000 SALAIRES BRUTS	6 033	6 060	27	0.44
64120000 CONGES PAYES	239	44	195	437.99
64130000 INDEMNITES RUPTURE CONVENTIONN		25	25	100.00

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
64400000	REMUNERATION GERANCE	30 000	24 018	5 982	24.91
CHARGES SOCIALES		11 784	7 894	3 890	49.27
64510000	COTISATIONS URSSAF	889	730	159	21.83
64520000	CHARGES SOCIALES / CP	52	15	37	256.68
64531000	COT RETRAITE GROUPE MALAKOFF	353	355	2	0.43
64531200	PREVOYANCE GROUPE AG2R	72	5	68	NS
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	184	210	26	12.24
64550000	MUTUELLE		38	38	100.00
64630000	RSI GENERALE	10 595	6 907	3 688	53.40
64900000	CICE	362	364	2	0.55
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		4 849	3 957	892	22.54
68112000	DOT.AMORTISST AGENCEMENTS	4 849	3 957	892	22.54
AUTRES CHARGES		32		32	
65800000	DIFFERENCE DE LETTRAGE	32		32	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		126 950	102 923	24 027	23.35
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		3 030	3 377	348	10.30
PRODUITS FINANCIERS		2	10	8	79.11
76500000	INTERETS CREDITEURS	2	10	8	79.11
PRODUITS EXCEPTIONNELS			9	9	100.00
77100000	PROD. EXCEP.S/OPERA. GESTION		9	9	100.00
CHARGES FINANCIERES		549	685	136	19.87
66110000	INTERETS DES PRETS	549	685	136	19.87
CHARGES EXCEPTIONNELLES			6	6	100.00
67180000	CHARGES EXEP. S/OPER.GESTION		6	6	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		318	351	33	9.40
69500000	IMPOTS SUR BENEFICES SOCIETES	318	351	33	9.40
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		2 165	2 354	189	8.03

74 SAINTE MARGUERITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 74 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
79028452500017RCS MARSEILLE



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Monsieur FRANCESCHI associé unique et gérant de la Société 74 SAINTE MARGUERITE, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Vente de pizza et de plats cuisinés, boissons à emporter ou à livrer à domicile.

Le chiffre d'affaires est en constante augmentation et ce depuis la création de la structure.

CHAPITRE II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CHAPITRE III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture il est difficile d'établir des projections. Toutefois, il sera tout mis en œuvre pour augmenter les résultats de la société.

CHAPITRE IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

 1

CHAPITRE V - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 129 802 euros contre 106 300 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.11 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 129 980 euros contre 106 300 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.28 % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 126 950 euros contre 102 923 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 23.35 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 3 030 euros contre 3 377 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -10.30 % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 36 273 euros contre 30 148 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20.32 % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 11 784 euros contre 7 894 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 49.27 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 2 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -50 % ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -547 euros -675 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 483 euros contre 2 702 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8.12 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de 0 euros contre 3 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -100 %, - de l'impôt sur les bénéfices de 318 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 165 euros contre un bénéfice de 2 354 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -8.03 % ;

Au 31 décembre 2016 le total du bilan de la Société s'élevait à 42 991 euros contre 40 956 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4.97 %.

CHAPITRE VI - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

 2

CHAPITRE VII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 165 euros de la manière suivante:

1 - Origine

- **Report à nouveau antérieur** : 0 euros
- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 2 165 euros.

2 – Affectation

Dotation aux réserves

- A la réserve légale, soit 0 euros
- Aux autres réserves, soit 2 165 euros

3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CHAPITRE VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CHAPITRE IX - MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

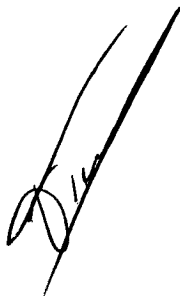
CHAPITRE X - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 30 000 euros.

Fait à Marseille

Le 12 mai 2017

La gérance



74 SAINTE MARGUERITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 74 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
79028452500017RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU
12 JUIN 2017**

Le douze juin deux mille dix sept, à Marseille,
FRANCESCHI Mathieu
Demeurant : Le Renoir – Bât B – Appt 20 – 37 Rue Dominique Piazza – 13009
MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital
social de la Société 74 SAINTE MARGUERITE, Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, M.FRANCESCHI, Associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le
rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la gérance ;
- la ratification de la rémunération de la gérance ;

PREMIERE Décision - Approbation des comptes

L'Associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion, approuve les
comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, les dits comptes se soldant par un
bénéfice de 2 165 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces
comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas
en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

MF

DEUXIEME Décision - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 165 euros de la manière suivante :

1 - Origine

- Report à nouveau antérieur : 0 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 165 euros.

2 – Affectation

Dotation aux réserves

- A la réserve légale, soit 0 euros
- Aux autres réserves, soit 2 165 euros

3 - Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME Décision – Conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME Décision - Fixation de la rémunération du Gérant

L'assemblée générale décide de modifier de la façon suivante la rémunération du Gérant :

Il est décidé d'attribuer une rémunération gérance de 40 000 euros à M. FRANCESCHI Mathieu pour le nouvel exercice.

CINQUIEME Décision - Ratification de la rémunération du Gérant

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 30 000 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

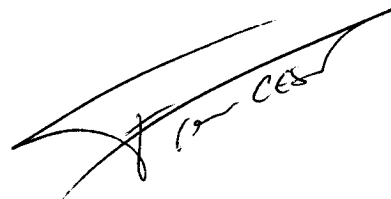


MF 2

74 SAINTE MARGUERITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 74 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
79028452500017RCS MARSEILLE

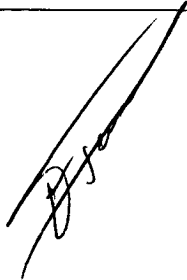
LISTE DES ASSOCIES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2017

Identité ou désignation des associés	Nombre de titres en pleine propriété	Nombre de titres en usufruit	Nombre de titres en nue propriété
M. FRANCESCHI Mathieu 37 RUE DOMINIQUE PIAZZA LE RENOIR - BAT B APPT 20 13009 MARSEILLE	100		
TOTAUX	100		

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Franceschi', with a long horizontal stroke extending to the right.

74 SAINTE MARGUERITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 74 Boulevard de Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
79028452500017RCS MARSEILLE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2017

ASSOCIE Nom, Prénoms, Adresse	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRE (Nom, Prénoms, Adresse)	SIGNATURE
M. FRANCESCHI Mathieu 37 RUE DOMINIQUE PIAZZA LE RENOIR - BAT B APPT 20 13009 MARSEILLE	100	100		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

M. FRANCESCHI Mathieu, Président de séance

MF